

Programme d'action communautaire
de lutte contre l'exclusion sociale

Conclusions d'études
politiques — 6



Étude thématique sur les mesures politiques en faveur de la jeunesse défavorisée

La révision à mi-parcours de la stratégie européenne de Lisbonne pour la croissance et la compétitivité a montré que les jeunes ont moins bénéficié des politiques d'inclusion et des politiques actives du marché de l'emploi que les autres groupes d'âge. En 2003, la jeunesse défavorisée est devenue une priorité clé du processus d'inclusion sociale, et le pacte européen pour la jeunesse, adopté en 2005, a ouvert une perspective plus diversifiée, en introduisant des aspects spécifiques à la jeunesse et en se proposant, notamment, de «renouveler les parcours d'insertion professionnelle pour les jeunes». Dans ce contexte, une étude thématique sur les mesures politiques relatives à la jeunesse défavorisée a été commandée afin de permettre l'analyse des caractéristiques socio-économiques des jeunes défavorisés, de leurs principales difficultés lors de la transition de l'école vers l'emploi et de l'impact des politiques d'inclusion et des politiques actives du marché de l'emploi. Cette étude a également pour objectif d'identifier les facteurs qui débouchent sur la réussite ou l'échec des politiques.

Pour les besoins de l'étude, le comité de la protection sociale a sélectionné dix États membres et pays adhérents qui affichent des taux au-dessus de la moyenne pour ce qui concerne le chômage des jeunes ou les jeunes quittant prématurément l'école ⁽¹⁾: la Bulgarie (BG), l'Espagne (ES), la Finlande (FI), la Grèce (EL), l'Italie (IT), la Pologne (PL), le Portugal (PT), la Roumanie (RO), le Royaume-Uni (UK) et la Slovaquie (SK). De plus, trois pays ont été inclus dans l'étude à titre d'éléments de contraste: l'Autriche (AT) pour représenter un système d'apprentissage, le Danemark (DK) pour illustrer le modèle scandinave d'éducation inclusive et la Slovénie (SI) comme illustration d'un nouvel État membre qui réussit. Cette étude a été coordonnée par Andreas Walther et Axel Pohl, de l'Institute for Regional Innovation and Social Research (IRIS) à Tübingen (Allemagne), en collaboration avec un réseau d'experts ⁽²⁾. L'analyse réalisée s'est fondée sur trois types de données: les informations et données nationales; les données statistiques européennes, extraites pour l'essentiel de l'enquête Eurostat sur les forces de travail (EFT); les études de cas de politiques dites «de bonne pratique». L'un des éléments clés de cette étude a été son processus de validation, qui a vu la participation de responsables politiques et de parties prenantes réunis lors d'ateliers nationaux et d'un séminaire européen.

Quelles sont les composantes clés d'une situation défavorisée, et quels problèmes en découlent?

En général, le chômage des jeunes et l'abandon scolaire précoce sont considérés comme les principaux aspects de la situation socialement défavorisée vécue par les jeunes. Le graphique I illustre les différences de prévalence de ces phénomènes dans les pays visés par l'étude.

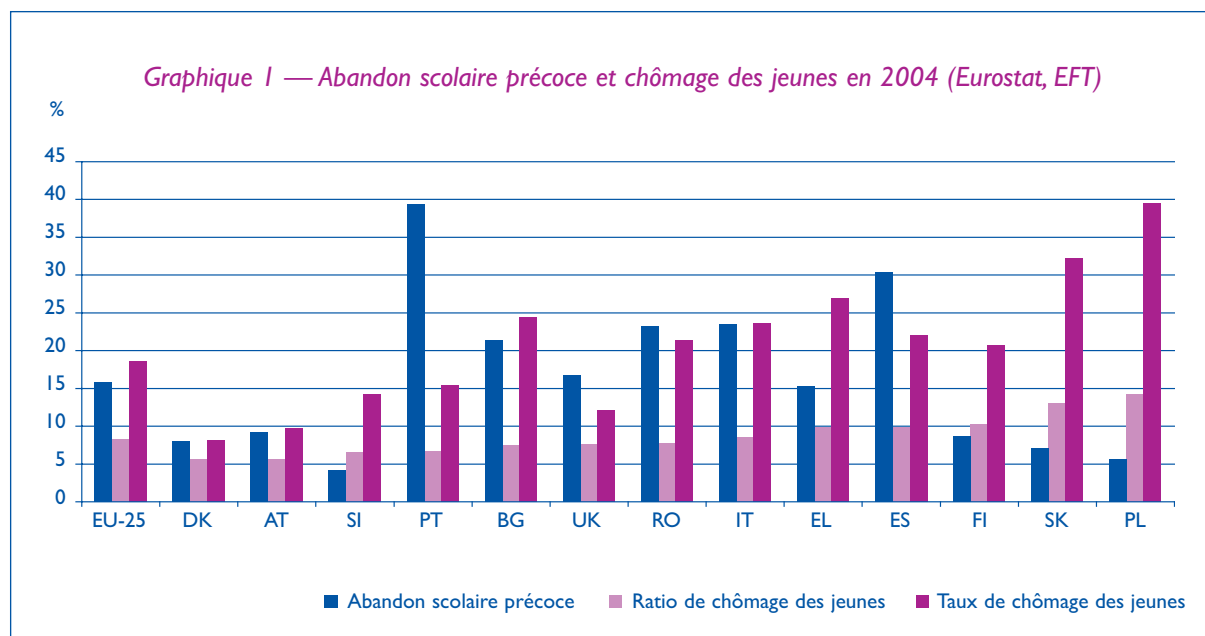
L'étude part du principe que le désavantage est une situation où l'inégalité des chances et les risques d'exclusion sociale résultent d'une interaction entre, d'une part, un déficit *structurel* d'accessibilité, de capacité de gestion et de pertinence des possibilités au niveau de la transition école-travail et, d'autre part, un déficit *individuel* de ressources. L'étude évoque des *faisceaux de désavantages* plutôt que des «groupes à problèmes», évitant ainsi le risque d'individualiser des problèmes structurels.

⁽¹⁾ Selon les définitions d'Eurostat, les jeunes quittant prématurément l'école ont entre 18 et 24 ans et n'ont pas achevé le cycle supérieur de l'enseignement secondaire; le chômage des jeunes fait référence aux jeunes sans emploi (inscrits ou non au chômage) qui recherchent activement du travail. Le taux de chômage des jeunes désigne le pourcentage de chômeurs au sein des forces de travail du groupe d'âge 15-24 ans, c'est-à-dire le ratio chômage des jeunes/population de 15 à 24 ans (www.eu.int/comm/eurostat).

⁽²⁾ Mario Steiner (AT), Siyka Kovacheva (BG), Torben Bechmann Jensen (DK), Ilse Julkunen (FI), Penelope Stathakopoulos (EL), Yuri Kazepov (IT), Bohdan Jung (PL), Luis Capucha (PT), Octav Marcovici (RO), Ladislav Machacek (SK), Mirjana Ule (SI), Andreu López Blasco (ES) et Andy Biggart (UK).



Étude thématique sur les mesures politiques en faveur de la jeunesse défavorisée



Étant donné que la transition de l'école au travail devient de plus en plus incertaine pour les jeunes, l'inclusion sociale doit être considérée globalement et non réduite à la seule insertion sur le marché de l'emploi. Une telle approche demande une diversification des «parcours d'insertion professionnelle» reconnus et soutenus dans une perspective tenant compte de l'ensemble du cycle de vie.

L'analyse par la présente étude des situations dans chaque pays révèle que les désavantages apparaissent en divers points de la vie des jeunes en transition entre l'école et le travail. Les inégalités sociales et la pauvreté, le développement économique, la situation du marché de l'emploi et la ségrégation sexiste et ethnique sont les principaux facteurs structurels qui interagissent avec les facteurs individuels pour affecter l'intégration sociale des jeunes. Qui plus est, des institutions comme les systèmes d'enseignement et de formation, les services publics de placement et les systèmes de sécurité sociale peuvent constituer des obstacles ou entraîner des transitions incertaines. Les faisceaux de désavantages varient donc en fonction des contextes.

Le taux d'abandon scolaire précoce est relativement faible (moins de 10 %) dans les pays scandinaves et de l'Europe centrale, notamment les nouveaux États membres que

sont la Pologne, la Slovaquie et la Slovénie. Le Royaume-Uni et la Grèce enregistrent un taux d'abandon scolaire précoce moyen (10 à 20 %), tandis qu'en Europe du Sud, et plus particulièrement au Portugal, en Espagne et en Italie, ainsi qu'en Europe du Sud-Est (Bulgarie et Roumanie), ce taux dépasse les 20 %. Les faibles taux enregistrés dans les pays scandinaves et en Slovaquie sont liés au faible niveau des inégalités sociales, un niveau qui se révèle moyen en Autriche, en Pologne et en Slovaquie. Malgré le système scolaire sélectif en vigueur en Autriche, de nombreux jeunes réussissent leur insertion sociale grâce à la formation professionnelle du «système double» de la formation en apprentissage. Les faibles taux d'abandon scolaire précoce de la Pologne et de la Slovaquie sont compromis par le manque flagrant de concordance entre les qualifications professionnelles dispensées essentiellement par les établissements scolaires et la faible demande d'un marché de l'emploi restreint. Pour l'ensemble de l'Europe, l'abandon scolaire précoce touche davantage les jeunes hommes et les jeunes d'origine immigrée.

Le tableau est différent lorsqu'on analyse les situations défavorisées en termes de *chômage des jeunes*. On constate d'emblée le clivage entre l'Autriche, le Royaume-Uni, les pays scandinaves et les nouveaux États membres, où le chômage touche surtout les jeunes quittant préma-

turément l'école, et les pays du Sud ainsi que la Bulgarie et la Roumanie, où le chômage n'est pas lié au niveau d'études. L'étude analyse ensuite les différences notables au niveau du chômage de longue durée (voir également graphique 2). Ce type de chômage est fréquent (plus de 50 % des jeunes chômeurs) dans les nouveaux États membres et les pays adhérents, ainsi qu'en Italie et en Grèce. Au Portugal et en Espagne, il est moyennement répandu (30 à 50 %), alors qu'il l'est peu (moins de 30 %) dans les pays scandinaves, en Autriche et au Royaume-Uni. Contrairement aux pays de l'Europe centrale et du Nord, ceux du sud de l'Europe se distinguent par une surreprésentation des jeunes femmes parmi les chômeurs.

Le désavantage social est également lié à la *précarité* qui résulte des formes de travail atypiques, caractérisées par de faibles revenus et un accès limité à la sécurité sociale. Les contrats à durée déterminée sont particulièrement répandus en Espagne, en Pologne, en Slovénie et en Finlande. Dans les pays scandinaves, par contre, de tels contrats procèdent souvent d'un choix délibéré, ce qui n'est pas le cas en Europe centrale et du Sud, où ils coïncident avec des taux de pauvreté en hausse. Au Danemark et au Royaume-Uni, les personnes qui travaillent à temps partiel le font souvent de leur propre gré, contrairement aux travailleurs de l'Europe orientale et du Sud. Le travail non déclaré est particulièrement fréquent en Grèce, en Italie, mais aussi en Bulgarie et en Roumanie. L'augmentation du nombre de contrats à durée déterminée est une conséquence notable de la déréglementation de l'accès au marché de l'emploi. Cette évolution participe à l'augmentation du nombre des parcours précaires et des travailleurs pauvres. Le travail atypique concerne principalement les jeunes femmes et les jeunes immigrés. En outre, les jeunes sortis prématurément du système scolaire, ne suivant aucune formation, ne travaillant pas et n'étant pas inscrits au chômage constituent un groupe souvent qualifié de «statut zéro». Ces derniers sont particulièrement exposés aux situations défavorisées. Les causes possibles en sont l'accès limité aux prestations sociales, le manque de confiance dans les services publics de placement et les autres acteurs institutionnels, voire des expériences négatives vécues avec ceux-ci.

Comment les politiques réagissent-elles?

Pour procéder à un passage en revue systématique des politiques, il faut commencer par établir une distinction entre les niveaux structurel et individuel d'intervention. Cette distinction permettra d'éviter de lier le désavantage aux propres lacunes des jeunes et donc de les rendre personnellement responsables. Une deuxième différenciation est à établir entre les mesures de prévention et de compensation. Les conclusions de l'étude confirment l'hypothèse selon laquelle les principaux secteurs d'intervention que sont l'école, la formation et les politiques actives du marché de l'emploi, sous l'influence de stratégies thématiques comme l'apprentissage tout au long de la vie ou l'activation, abandonnent une réglementation standardisée au profit d'une plus grande flexibilité et responsabilité individuelle. Cette évolution implique que le désavantage est essentiellement abordé sous l'angle individuel, et la distinction entre les mesures de prévention et de compensation s'estompe de plus en plus.

Mesures scolaires

Parmi les politiques visant à *prévenir* l'abandon scolaire précoce, les *réformes scolaires* jouent un rôle de premier plan. Certains pays privilégient la réforme des programmes scolaires, tandis que d'autres s'emploient à faire des écoles, des organismes de formation et des universités des structures plus favorables à l'inclusion en améliorant les passerelles entre les parcours (Danemark et Finlande) ou en développant des systèmes nationaux de qualification (Slovénie et Royaume-Uni). Les *allocations d'études* constituent également une mesure incitative clé à la poursuite des études (Danemark, Finlande et Royaume-Uni). Les faibles taux d'abandon scolaire précoce observés dans ces pays s'expliquent par l'accent mis sur les approches structurelles et préventives, mais aussi par la généralisation des services d'orientation personnalisée. Parmi les autres pays, la Grèce en particulier a réussi à diminuer l'abandon scolaire précoce de manière significative. Dans ce pays, les cours de remédiation gratuits et un système étendu et accessible d'écoles

Étude thématique sur les mesures politiques en faveur de la jeunesse défavorisée

de la seconde chance figurent parmi les principales stratégies en faveur des jeunes.

Formation

Tous les pays s'efforcent de moderniser et d'actualiser l'enseignement et la formation professionnels (EFP) pour résoudre les problèmes que posent les faibles niveaux de qualifications et l'adéquation insuffisante entre les qualifications et la demande sur le marché de l'emploi. Si certains pays ont mis en place des systèmes d'apprentissage à petite échelle (uniquement au Portugal et au Royaume-Uni au niveau de l'enseignement secondaire supérieur), d'autres cherchent à moderniser l'EFP au niveau scolaire. Cette dernière approche n'exclut d'ailleurs pas nécessairement les stages en entreprise ni la participation d'employeurs dans la conduite et la mise en œuvre des programmes scolaires (comme au Danemark).

Par contre, les mesures préparatoires et préprofessionnelles visent à compenser les problèmes de socialisation et les difficultés d'apprentissage. Comme ces systèmes n'aboutissent pas toujours à des qualifications certifiées, de telles mesures présentent le risque inhérent de se traduire par du «surplace» pour leurs bénéficiaires. Les initiatives «Se connecter» (Royaume-Uni) et «Écoles de production» (Danemark) sont des exemples de bonnes pratiques, car elles permettent de développer les compétences par l'expérimentation et l'apprentissage pratique sans conduire les jeunes vers des filières prédéfinies et de faible statut.

La formation axée sur les besoins du marché se distingue de l'EFP par sa perspective essentiellement compensatoire. Souvent assurée par les services de placement, elle ne débouche pas toujours sur des qualifications formelles, mais se limite à doter les jeunes d'une expérience de travail. Ce type de formation tend à mettre en place un marché de l'emploi à bas salaires, subventionné et destiné aux jeunes (Bulgarie, Espagne, Grèce, Pologne, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie et Slovaquie). De telles initiatives peuvent toutefois constituer un premier pas vers la création d'une «culture» de la formation, mais à condition d'assurer aussi le suivi des normes de qualité et des ponts effi-

caces vers le travail régulier. La reconnaissance des compétences informelles peut compenser le manque de qualifications formelles et ouvrir l'accès à des études complémentaires ou à l'emploi, comme dans le cas du projet portugais «Centres de reconnaissance, validation et certification».

En général, les mesures choisies doivent faire en sorte que la formation dispense des compétences utiles tant pour les bénéficiaires que pour les employeurs, et cela non seulement dans l'industrie manufacturière mais aussi, de plus en plus, dans le secteur des services. En outre, ces mesures doivent s'accompagner de services d'orientation, de création d'emplois ou de l'offre d'expériences de travail.

Politiques actives du marché de l'emploi

Avec l'abandon des mesures passives au profit de politiques actives du marché de l'emploi, les stratégies de lutte contre le chômage des jeunes ont évolué de manière radicale. Cette tendance à l'activation se traduit par l'association de diverses stratégies à l'échelon national visant à mobiliser les personnes dans un effort de recherche active d'emploi et de formation, articulé en particulier autour d'un plan d'action indépendant. Même dans ce cadre, l'activation revêt des formes et significations diverses.

D'une part, on trouve des approches nationales où l'activation se limite à l'insertion sur le marché de l'emploi. Ces approches reposent sur la motivation extérieure et consistent à restreindre les choix et à mettre en place des «désincitants». En Espagne, en Autriche, en Pologne et au Portugal, les droits aux prestations sont limités et les jeunes sont radiés lorsqu'ils ne respectent pas leurs obligations. En Bulgarie, en Roumanie et en Slovaquie, cette situation est encore aggravée par la couverture réduite des plans d'action individuels. Il en va de même en Grèce et en Italie où, de plus, les jeunes demandeurs d'emploi ne bénéficient que de droits limités aux prestations de chômage. Au Royaume-Uni, les droits aux prestations sont universels et les bénéficiaires ont en principe diverses possibilités. Toutefois, une approche plus stricte basée sur des sanctions (*work-fare*) incite de nombreux bénéficiaires à accep-

ter un emploi de faible qualité ou alors à s'installer dans l'inactivité en n'ayant plus aucun statut («statut zéro»).

Il existe, d'autre part, des approches où l'activation est liée à une vaste palette de possibilités, en termes d'enseignement, de formation ou de travail, et où des mesures incitatives positives et des services d'orientation personnalisés visent à renforcer la motivation personnelle. Dans le modèle de «système intégré» qui existe au Danemark, les plans d'action individuels sont élaborés, mis en œuvre et coordonnés par une grande diversité d'intervenants: écoles, centres d'orientation professionnelle, services de placement, autorités et collectivités locales. Le système d'activation utilisé en Finlande repose, en revanche, sur un modèle de guichet unique qui intègre les différents services concernés. En Slovénie, une approche globale similaire est utilisée pour les jeunes quittant prématurément l'école et ceux du groupe ayant quitté le système («statut zéro»), tandis que les politiques traditionnelles du marché de l'emploi s'apparentent davantage au modèle d'activation limitée.

Alors que le modèle plus vaste a davantage de chances d'inciter les jeunes à y participer, l'efficacité de l'activation en général dépend des possibilités de progression offertes aux jeunes.

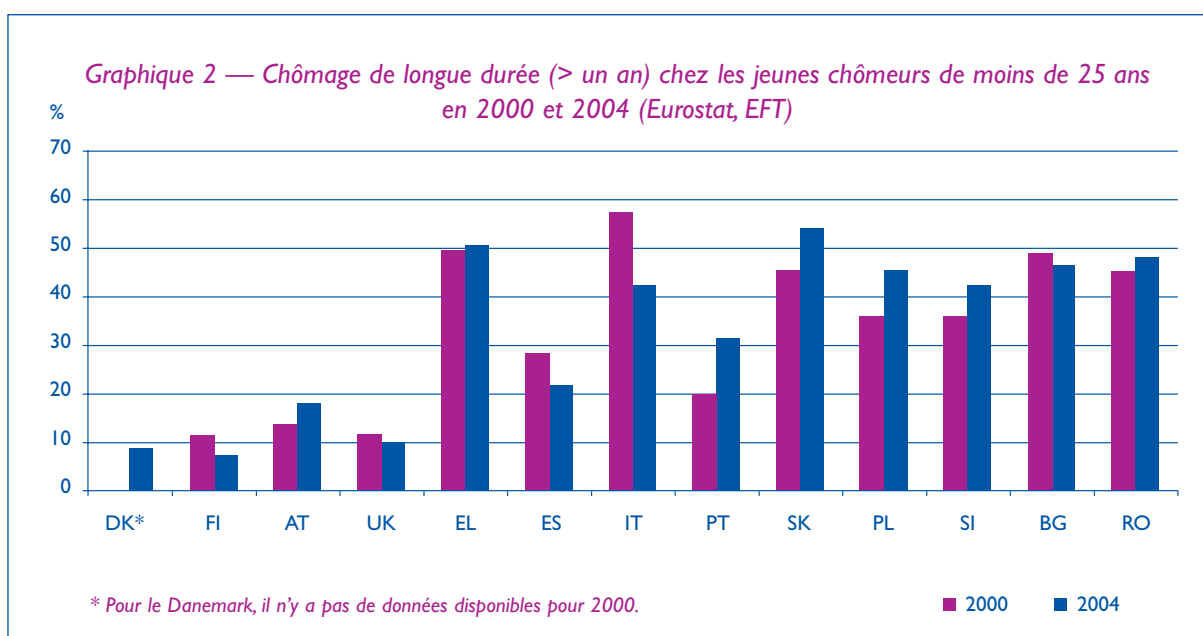
À cet égard, les *subventions salariales* constituent un outil important, à côté de l'enseignement et de la formation (voir ci-dessus). Un premier type de subventions salariales, destiné aux jeunes terminant leurs études (demandeurs de premier emploi) — en général diplômés de l'enseignement secondaire supérieur ou de l'enseignement supérieur —, joue un rôle clé en Europe centrale, orientale et du Sud, ainsi qu'au Royaume-Uni dans une certaine mesure. Ces subventions visent à compenser les problèmes d'inadéquation entre l'offre et la demande, ainsi que la segmentation du marché de l'emploi en fonction de l'âge et du sexe. Un deuxième type de subventions salariales vise à doter les chômeurs de longue durée d'une expérience de travail (Danemark, Grèce, Portugal, Finlande et Royaume-Uni). Ce système de subventions peut toutefois avoir comme effet secondaire négatif de «déplacer» les emplois réguliers et de déréglementer ainsi insidieusement le marché de l'emploi des jeunes.

La *création d'emplois* vise à affranchir la transition école-travail des jeunes de la demande existant sur le marché de l'emploi en créant des possibilités de travail supplémentaires. Si le secteur public est de moins en moins créateur d'emplois, les programmes axés sur le *travail indépendant* connaissent un essor, surtout en Europe du Sud (en particulier en Grèce et en Italie). Leur objectif est d'apporter une solution au problème posé par la segmentation du marché de l'emploi. La *création d'emplois dans le secteur tertiaire* est considérée comme un moyen efficace de venir en aide aux groupes plus difficiles à toucher, aux personnes handicapées et à celles confrontées à des problèmes de santé ou à des difficultés d'ordre psychosocial (Danemark, Grèce, Autriche, Pologne et Finlande). Les coopératives sociales mises en place en Italie illustrent parfaitement ce type de mesures.

La *déréglementation de l'accès au marché de l'emploi* est considérée comme un moyen permettant d'améliorer l'accès à l'emploi. Cette déréglementation peut se traduire par une diminution de la protection des travailleurs, par la promotion du travail atypique ainsi que, du moins en partie, par la mise en œuvre de programmes d'expérience de travail subventionnés. Néanmoins, à l'exception de certains pays où elles vont de pair avec des droits sociaux (Danemark, Slovénie et Finlande), ces mesures sont étroitement associées à un accroissement de la précarité, en particulier dans les cas du Portugal et de l'Espagne, où la baisse du chômage des jeunes contraste avec une augmentation du taux de pauvreté.

D'une manière générale, l'impact à long terme des politiques actives du marché de l'emploi sur le chômage des jeunes est difficile à évaluer, parce que celui-ci est également influencé par certains facteurs économiques. Ces politiques semblent influencer de manière plus directe sur la proportion des chômeurs de longue durée (voir graphique 2). Toutefois, dans la plupart des cas, les évaluations de stratégies présentent le défaut commun de négliger les facteurs non liés au marché de l'emploi, qui sont rarement pris en considération.

Étude thématique sur les mesures politiques en faveur de la jeunesse défavorisée



Comment garantir durablement l'inclusion sociale des jeunes défavorisés?

La présente étude contribue aux objectifs du pacte européen pour la jeunesse en proposant une approche de l'inclusion et des politiques actives du marché de l'emploi axée sur les besoins des jeunes. Cette approche associe un niveau normatif et un niveau conceptuel, mais aussi des facteurs spécifiques de mise en œuvre des politiques. Une approche globale s'impose pour aborder la transition école-travail des jeunes dans une perspective prenant en compte l'ensemble du cycle de vie et l'inégalité comme résultant d'un ensemble complexe de facteurs plutôt que de seules lacunes individuelles. Il est donc nécessaire de coordonner les différentes politiques et d'en faire une stratégie intersectorielle de politiques de transition intégrées. Une telle approche doit partir d'une macroanalyse, car l'inclusion et les politiques actives du marché de l'emploi ne peuvent être couronnées de succès que lorsque les conditions suivantes sont réunies: les systèmes scolaires partagent la responsabilité de s'occuper à la fois des opportunités et des désavantages des jeunes; la politique sociale permet aux familles d'aider leurs enfants à

acquérir des compétences et qualifications; la politique économique impose aux entreprises des obligations contraignantes en ce qui concerne l'inclusion sociale des jeunes défavorisés. Selon le livre blanc sur la jeunesse, élaboré par la Commission, la clé d'une telle approche est le principe de *citoyenneté*, fondé sur les droits à l'autonomie, à une éducation et une formation sérieuses, à l'emploi et à la participation active. Ces droits sont assurés grâce à l'accès individuel aux mesures de soutien. Pour que les jeunes puissent participer aux programmes qui facilitent la transition de l'école au travail, les institutions doivent nécessairement les associer au processus d'élaboration de politiques en la matière et leur accorder des droits de négociation.

En ce qui concerne la mise en œuvre des politiques, cinq grands facteurs de réussite ont été identifiés.

Financement: des mesures d'inclusion durable exigent un effort de financement adéquat de façon à permettre une couverture suffisante, à assurer la qualité et à instaurer des incitants financiers. La présente étude estime, en particulier, que les dépenses d'éducation font une véritable différence lorsqu'elles dépassent les 6 % du produit intérieur brut (PIB).

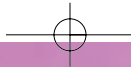
Coordination: pour intégrer dans les politiques générales les questions relatives à la jeunesse, il faut une coordination entre les différents niveaux politiques, l'État, le marché et la société civile. À cet égard, la coopération avec les organisations de jeunesse ou les syndicats est cruciale. Il importe également de donner une voix aux jeunes et de leur proposer des possibilités d'apprentissage non formel. En outre, les politiques de formation dépendent de l'implication des acteurs économiques. Une coordination efficace demande de la flexibilité tant au niveau des politiques qu'à celui des mesures proprement dites.

Accès: les politiques d'inclusion et les politiques actives du marché de l'emploi ne sont pleinement efficaces que si les groupes cibles sont effectivement atteints. L'accès au marché de l'emploi dépend, premièrement, de la couverture et du financement des mesures. Deuxièmement, cet accès doit être flexible et «inconditionnel» afin que les bénéficiaires potentiels ne soient pas exclus pour des raisons bureaucratiques. Troisièmement, l'accès à l'emploi dépend des politiques de lutte contre la discrimination. Celles-ci peuvent en effet être un outil permettant aux jeunes des communautés immigrées et minoritaires ainsi qu'aux jeunes femmes de revendiquer un meilleur accès et des services de qualité dans une situation où, globalement, la jeunesse semble moins bénéficier des politiques actives du marché de l'emploi que les adultes. Il faut également être conscient du fait que le phénomène de «statut zéro» semble indiquer que les limitations d'accès sont non seulement causées par des problèmes structurels et administratifs, mais qu'elles sont aussi liées au fait que les mesures manquent de valeur aux yeux des participants potentiels (effet de stigmatisation).

Réflexivité: si la mise en œuvre des politiques demande plus de flexibilité, elle implique aussi différents processus et procédures permettant de refléter les incidences et les effets secondaires dans chaque cas individuel. Le suivi et l'évaluation ex post doivent être étendus à la réflexivité institutionnelle par le biais de mécanismes d'évaluation complets qui comportent des éléments qualitatifs et longitudinaux, intégrés dans les pratiques quotidiennes et impliquant les jeunes.

Renforcement de pouvoir: pour être personnellement motivés, les jeunes doivent avoir confiance dans les institutions et les professionnels et disposer d'espaces d'autoexpérimentation. Cette motivation exige également que les approches d'apprentissage (non formel) partent de leurs points forts et de leurs centres d'intérêt et non de la nécessité de compenser des lacunes individuelles. Plus encore, les jeunes doivent avoir la possibilité de choisir. Le renforcement de pouvoir ne peut donc pas se limiter à inclure des jeunes dans toutes sortes de mesures; il doit leur donner la possibilité d'acquiescer des droits et ressources leur permettant de prendre eux-mêmes en main leur transition de l'école au travail.

Sans ignorer les limitations évidentes du transfert transnational des bonnes pratiques, la présente étude montre que les processus d'apprentissage mutuel créent un espace dans lequel des modèles alternatifs influencent les politiques nationales et que la légitimité de telles stratégies est remise en question en cas de résultats médiocres. L'apprentissage mutuel peut encore gagner en efficacité s'il n'est pas organisé uniquement selon une approche descendante, mais s'il implique également les acteurs locaux et privés ainsi que les organisations non gouvernementales (ONG).



KE-AR-06-001-FR-C

Pour un complément d'information

Le rapport de la présente étude comprend une annexe présentant les rapports nationaux et la description des mesures de bonnes pratiques. Vous le trouverez sur le site internet communautaire consacré à l'inclusion sociale:

http://europa.eu.int/comm/employment_social/social_inclusion/studies_fr.htm

Le contenu de la présente publication ne reflète pas nécessairement l'avis ou la position de la Commission européenne direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'égalité des chances.

© Communautés européennes, 2006
Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

Printed in Belgium

IMPRIMÉ SUR PAPIER BLANCHI SANS CHLORE



Office des publications

Publications.eu.int

ISBN 92-79-01377-7



9 789279 013775

